



En résumé

Le 8 octobre 2024, la première **visite-atelier** du projet "Au fil de la Théols" s'est tenue sur les parcelles concernées par la zone d'étude au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé, permettant aux participants de **découvrir le site, d'échanger sur l'insertion paysagère, les enjeux agricoles et environnementaux, et de proposer des aménagements complémentaires.**

Organisée en **deux temps**, cette rencontre a débuté par une **visite de terrain** à 17h, suivie d'un **atelier participatif** en salle de 18h30 à 20h. Elle s'est déroulée en présence de :

- Mme Catherine VIRMAUX - Maire de Meunet-Planches,
- Mme Françoise BROCHARD - Adjointe à la maire de Meunet-Planches,
- Laurent THOMAS et Benoît JUGAND, membres du collectif d'agriculteurs CAVT36,
- Christopher COSMUS et Nicolas KHORSI-DARROUSSAT pour GLHD,
- Coline de VALENCE et Romain MOREAU pour TraitClair, tiers garant de la concertation.

Malgré une participation restreinte (2 participants), la rencontre a été **productive et enrichissante**, avec 23 contributions, remarques et questions portant sur 5 thématiques majeures. 8 emplacements ont été localisés sur le plan, et 2 livrets de participation ont été complétés.

Les discussions ont principalement abordé l'**insertion paysagère du projet**, notamment par la **plantation de haies végétales**, les **impacts environnementaux**, les **aménagements complémentaires** et les **bénéfices agricoles**. L'**outil de modélisation 3D** et la **maquette grandeur nature** ont été particulièrement appréciés pour aider à la visualisation du projet.

Les participants ont souligné la **qualité de l'animation** et des **informations fournies**, ainsi que la **transparence du maître d'ouvrage** et l'**implication des agriculteurs**. À l'issue de la rencontre, ils ont été invités aux **prochains temps de concertation**, et leurs contributions seront analysées pour affiner l'intégration du projet dans son environnement.





LE PORTER À CONNAISSANCE

Afin d'assurer une **information accessible à toutes et tous**, plusieurs actions de communication ont été mises en place pour annoncer et préparer la **visite-atelier du 8 octobre 2024**, inscrite dans la **concertation préalable volontaire** du projet Au fil de la Théols.

Diffusion de l'information sur le territoire

Dès le 16 septembre 2024, l'avis de concertation ainsi que l'affiche des rendez-vous de la concertation ont été apposés sur les panneaux d'affichage des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts. La mairie de Vouillon a rejoint ce dispositif le 28 septembre.

En parallèle, une plaquette d'information de 4 pages présentant les enjeux du projet a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres des habitants de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que pour les foyers situés au sud de la RD925 à Vouillon.

Relais numérique et médiatique

Le projet dispose d'un site internet dédié (www.aufildelatheols.fr), en ligne depuis le 24 août 2024, permettant aux habitants d'accéder aux informations du projet et de contribuer en ligne.

Deux articles dans La Nouvelle République ont permis de relayer l'information auprès du public :

- Le 27 septembre, une brève annonçait l'ouverture de la concertation et rappelait la tenue de la réunion publique du 30 septembre.
- Le 3 octobre, un article détaillé présentait les ateliers et réunions à venir, en mettant l'accent sur les aspects agricoles du projet.

De plus, la Communauté de Communes Champagne Boischauts a relayé les dates et modalités de la concertation sur son site IntraMuros, garantissant une diffusion numérique locale de l'information.

Mobilisation sur le terrain et interactions avec les habitants

Un porte-à-porte de proximité a été organisé les 26, 27 et 28 septembre, permettant d'informer directement 287 foyers des communes concernées et de recueillir les premières contributions de 68 habitants.

La réunion publique du 30 septembre a permis de présenter le projet en détail et de rappeler les différentes étapes de la concertation, dont la visite-atelier du 8 octobre.

Un stand d'information et de participation s'est tenu le 5 octobre devant la mairie de Brives, offrant aux habitants un espace d'échange direct, où ils ont pu poser leurs questions et être informés des prochaines rencontres, y compris cette visite-atelier.





Enfin, en amont de l'événement, un envoi de messages SMS a été réalisé auprès des personnes ayant manifesté leur intérêt pour suivre la concertation, afin de leur rappeler la tenue de la visite-atelier et d'encourager leur participation.

Grâce à ces actions de communication variées et complémentaires, cette visite-atelier a pu être portée à la connaissance des habitants du territoire, leur offrant l'opportunité de s'informer et de contribuer activement à la réflexion collective autour du projet.

 > Indre > Brives

Champagne berrichonne : un projet agrivoltaïque porté par dix agriculteurs

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Joffrey Augay et Christophe Roger, deux des membres du collectif, devant l'une des parcelles où devraient être installés des panneaux solaires.
© Photo NR

Par JEAN MARC DESLOGES
Publié le 03/10/2024 à 16:52, mis à jour le 04/10/2024 à 11:57

Un collectif d'agriculteurs ayant leurs exploitations sur cinq communes travaille sur un projet agrivoltaïque. Une concertation est en cours.

Concilier pratiques agricoles et production d'énergie solaire, c'est le principe de l'agrivoltaïsme. Dix agriculteurs dont les neuf exploitations se trouvent sur cinq communes proches de la Théols (Sainte-Fauste, Brives, Condé, Meunet-Planches et Vouillon) se sont lancés dans un projet en 2022. Pour cela, ils ont créé le Collectif agrivoltaïque théolois 36.

agenda

massay

> **Sortie.** Mercredi 2 octobre, sortie à La Charité-sur-Loire, organisée par Massay patrimoine et avenir. Visite gratuite du prieuré, joyau de l'architecture romane. Déjeuner au restaurant et visite du petit musée Jouets et trésors du patrimoine. Voyage gratuit en car si plus de 40 participants. Coût de 27 €, à régler par chèque à l'ordre de Massay patrimoine avenir et à déposer en mairie de Massay ou envoi à Philippe Guillemet, 41, avenue Edouard-Vaillant, 18.100 Vierzon. Réservations au 06.33.00.97.46 ou 06.20.22.33.20. Courriel : massay.patrimoine.avenir@gmail.com. Départ de l'église de Massay à 8h15. Retour à 19h.

défis auxquels ces agriculteurs sont confrontés - des sols caillouteux et argilo-calcaires aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, en passant par des réglementations strictes qui menacent la viabilité de leurs exploitations - le collectif CAVT 36 (Collectif Agri Voltaïque Théolois) a choisi l'innovation en se tournant vers l'agrivoltaïsme. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une concertation préalable citoyenne volontaire s'ouvre du 26 septembre au 31 octobre 2024. L'objectif de cette concertation est de recueillir les contributions des habitants et usagers pour enrichir la conception du projet.

pruniers

> **Association du tennis de table.** Dîner dansant samedi 12 octobre à 20h30 salle des fêtes et animé par Jean-Luc Vivanis et son orchestre. Tarif : 22 € par personne ; 10 € de 8 à 14 ans et gratuit pour les moins de 8 ans. Réservations jusqu'au 4 octobre prochain au 06.06.43.73.99 ou 06.70.82.55.57.

meunet-planches

> **Randonnée semi-nocturne.** Du comité des fêtes de Meunet-Planches samedi 28 septembre 2024. Marche brame du cerf avec départ groupé à 18h30 au lieu-dit le grand Villechaud. Inscription 17h30. Au retour, apéritif et boudin chaud. 4 € par personne et 1,50 € jusqu'à 12 ans. Contacts : 06.70.76.30.77 ; 06.78.45.80.39.

> **Projet agrivoltaïque.** Une concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols, porté par un collectif de dix agriculteurs champenois aura lieu sous forme de réunion publique lundi 30 septembre, à 18h30, à la salle de réunion de la mairie. Face aux nombreux

valençay

> **Tradition.** La Guérouée de Gâtines vous invite à sa Veillée arts et traditions à l'occasion de ses 45 ans d'existence le samedi 28 septembre à 21h à la salle des fêtes. Elle accueillera l'ensemble du Limousin Lou Gerbassou d'Ambazac. Tarif adulte : 13 €, tarif enfant : gratuit moins de 12 ans.

 Au fil de la Théols

Bienvenue sur le site internet de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ».



Au fil de la Théols

Romain

lun, 7 oct. à 18:07

Bonjour, les agriculteurs du CAVT36 et GLHD vous donnent rendez-vous demain à 17h à la mairie de Meunet-Planches pour affiner le projet Agri-voltaïque « Au fil de la théols ». Nous parcourrons les parcelles concernées par le projet sur le secteur des genêts, saint léger et bellevue. Puis à partir de 18h nous reviendrons en mairie pour un atelier de mise en commun. Nous espérons vous y retrouver pour donner votre avis et ajuster le projet. Romain Moreau, Traitclair

Des extraits des supports et moyens de communication utilisés pour le porter à connaissance de cette première visite-atelier





LE DÉROULÉ ET L'ANIMATION

La première visite-atelier du 8 octobre 2024 s'est articulée autour de deux temps complémentaires.

Temps 1 : La visite des parcelles

- Un livret de participation pour structurer les contributions

Dès leur arrivée, les participants ont reçu un livret de participation individuel, distribué par l'équipe de TraitClair. Ce support leur a permis de noter leurs remarques et contributions sur les thématiques de la concertation, avant la mise en commun lors de l'atelier en salle.

Zone d'étude	Paysage
	
	Biodiversité
	Usages

Un aperçu du livret de participation

4

- Une installation grandeur nature pour visualiser le projet

Afin d'aider les participants à se projeter dans l'aménagement futur, un dispositif de piquets et de rubalise avait été installé sur une parcelle représentative du projet. Cette installation matérialisait les dimensions réelles d'une installation-type comprenant un pieu et des panneaux photovoltaïques, permettant ainsi de se rendre compte des proportions.

- Une simulation en réalité augmentée pour une immersion visuelle

Pour compléter cette visualisation, GLHD a utilisé une tablette numérique afin de présenter aux participants une simulation d'implantation virtuelle du projet. Grâce à une application de réalité augmentée, chacun a pu visualiser le projet dans son environnement réel, facilitant ainsi les échanges et les propositions d'aménagements.

Temps 2 : L'atelier en salle

- Un support de présentation

L'atelier s'est déroulé dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran, permettant de diffuser un support de présentation détaillé, ainsi qu'un film illustrant le projet et son intégration paysagère.

- Une cartographie interactive pour organiser les contributions

Une cartographie au format A1, intégrant les contributions issues du stand du 5 octobre, a été mise à disposition des participants. Ce support a facilité la localisation des points d'attention et la mise en commun des propositions, notamment sur les aménagements paysagers et environnementaux.

- Un travail collaboratif sur les essences végétales

L'atelier a également inclus un travail spécifique sur le choix des haies végétales destinées à accompagner l'implantation du projet. Pour cela, une liste des essences végétales recommandées par la paysagiste mandatée par GLHD, l'Atelier Mathilde MARTIN, a été imprimée au format A5. Cette liste était accompagnée d'un livret illustré reprenant les photos et caractéristiques des essences sélectionnées, afin d'aider les participants à se projeter dans le futur aménagement paysager du projet.





LA VISITE DES PARCELLES

Le rendez-vous était fixé à 17h en mairie de Meunet-Planches, où un transport collectif avait été organisé pour conduire les participants sur les parcelles de la zone 1 du périmètre d'étude, située en bordure de la route départementale 918, au nord de Meunet-Planches.

Les caractéristiques de la visite

Sur place, les représentants du collectif CAVT36, de GLHD et de TraitClair ont ouvert la visite en présentant leurs rôles et responsabilités respectifs et en remerciant chaleureusement les participants pour leur présence.

Le cadre de la concertation préalable volontaire a été rappelé, ainsi que l'objectif de cette visite-atelier :

- Découvrir les parcelles et comprendre leurs caractéristiques agricoles
- Visualiser les dimensions d'une installation-type du projet
- Échanger sur les enjeux environnementaux et paysagers
- Recueillir les premières impressions et contributions des participants

Les participants ont été invités à signer la feuille d'émargement avant de recevoir un livret de participation, distribué par TraitClair. Ce support individuel leur a permis de noter leurs observations et suggestions, qui seront mises en commun lors de l'atelier en salle.

Un projet agricole au cœur des échanges

La genèse du projet a été présentée par les membres du collectif CAVT36, agriculteurs engagés dans le projet représentant aujourd'hui 220 hectares de zone d'étude.

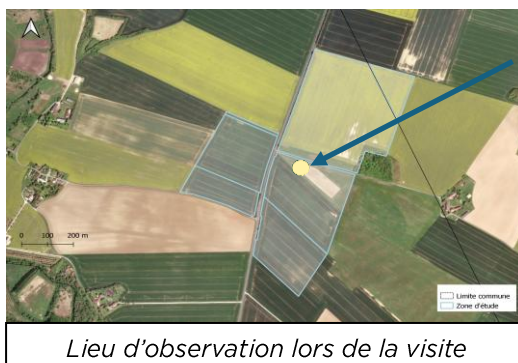
- Laurent THOMAS, propriétaire et exploitant d'une parcelle concernée, a expliqué les raisons qui l'ont conduit à rejoindre le projet. Il a insisté sur les difficultés liées aux aléas climatiques et à la nature sableuse du sol, qui limitent fortement les rendements agricoles. Il a présenté l'opportunité offerte par l'agrivoltaïsme pour sécuriser un revenu stable tout en maintenant une activité agricole sur ses terres.
- Benoît JUGAND, également membre du collectif, a détaillé les cultures envisagées sur les parcelles concernées, notamment des légumineuses, adaptées à une réduction des intrants et à l'optimisation de la ressource en eau.

Un projet novateur combinant agriculture et production d'énergie verte

- La présentation synthétique du projet agrivoltaïque

Un représentant de GLHD a ensuite présenté les caractéristiques techniques et le cadre réglementaire du projet, en rappelant les étapes clés :

- 2023 : Lancement des études exploratoires sur une zone initiale de 350 hectares.



Lieu d'observation lors de la visite





- 2024 : Réduction de l'aire d'étude à 222 hectares après identification et prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux.
- 2025 : Dépôt prévu du **permis de construire**.

- **Un secteur aux enjeux environnementaux faibles**

Les études environnementales, menées par ADEV Environnement, ont permis d'identifier les **habitats naturels, la flore et la faune** sur les secteurs de La Croix et Les Terreaux.

12 sessions d'inventaires ont été réalisées entre **avril 2023 et mars 2024**, et ont conclu à un **faible enjeu écologique** sur les zones étudiées. **Aucune zone humide** n'a été identifiée sur le secteur de Meunet-Planches (zones 1 et 2).

6

- **Les caractéristiques techniques de la production d'électricité**

- Puissance installée prévue : 160 MWc, soit 200 GWh/an de production.
- Modules photovoltaïques : panneaux de 720 Wc, installés sur structures mobiles sur monopieux.
- Technologie de suivi solaire : les panneaux suivront la course du soleil d'est en ouest.
- Distances et hauteur :
 - Interdistance entre pieux : 13 mètres
 - Bord à bord des modules : 8,23 mètres
 - Hauteur des panneaux : 1,20 m au point bas, jusqu'à 4,5 m au point haut

La concertation actuelle s'inscrit dans une phase préalable au dépôt du permis de construire, prévu à l'horizon 2025.

Visualisation du projet sur site

Pour aider les participants à se **projeter dans l'aménagement futur**, plusieurs outils de simulation ont été utilisés :

- **Une implantation grandeur nature**

Un dispositif de **piquets et de rubalises** a été installé sur la parcelle afin de **matérialiser les dimensions réelles** d'une **installation-type** (pieu + panneaux photovoltaïques). Cet aménagement a permis aux participants d'**apprécier les proportions des équipements et leur intégration dans l'espace**.

- **Une simulation en réalité augmentée**

À l'aide d'une **tablette numérique**, GLHD a présenté une **modélisation 3D du projet**. Cette simulation a permis de **visualiser en temps réel l'implantation des panneaux dans leur environnement** et d'évaluer les **impacts visuels du projet** sous différents angles de vue.

- **Des supports explicatifs**

Différents documents ont accompagné la visite, notamment :

- Le **livret de participation** pour consigner les observations des participants.
- Le **schéma des haies** illustrant les solutions paysagères prévues.
- Une **photo d'une installation agrivoltaïque** existante pour comparaison.





Un temps d'échange libre et constructif

Les participants ont été invités à **exprimer leurs interrogations et remarques**, donnant lieu à des discussions constructives :

- Questions sur l'impact environnemental et paysager
- Interrogations sur la compatibilité du projet avec les pratiques agricoles
- Propositions sur l'implantation des haies végétales et l'intégration paysagère

Ces échanges ont permis d'éclaircir certaines réticences et de répondre aux premières préoccupations, en apportant des éléments techniques et des précisions sur la démarche de concertation.

7



Des photos de la visite sur site

Les simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée
(Captures d'écran non contractuelles)





Les remarques et questions par thématiques pendant la visite

L'insertion du projet dans le paysage

Les premiers échanges ont porté sur l'**intégration paysagère du projet**, notamment à travers la plantation de **haies végétales** et les potentielles covisibilités depuis les routes environnantes.

« Ce que j'avais vu ailleurs me paraissait plus impressionnant. »

« Vos haies atteignent quelle hauteur ? »

« Au bord de la route départementale, c'est moins gênant. »

GLHD a précisé la **hauteur des panneaux et des haies prévues**, en s'appuyant sur la **simulation matérialisée sur site à l'aide de rubans et de piquets**. Les participants ont ainsi pu comparer ces dimensions à la **hauteur d'un tracteur présent sur place**, confirmant que la perception du projet est **moins imposante qu'imaginée**.

« Est-ce qu'il y aura des haies le long des petites routes ? Il n'y en a pas besoin, ça ferait un couloir. »

« Il faut planter uniquement le long de la route départementale, avec des haies semi-transparentes. »

Les discussions ont abouti à un consensus :

- Planter des haies semi-transparentes uniquement le long de la route départementale, pour ne pas masquer complètement l'installation.
- Éviter la plantation de haies le long des petites routes, afin de ne pas créer un effet de cloisonnement.

Certaines questions ont également porté sur les **distances d'implantation des panneaux** par rapport aux chemins, à la route départementale et aux parcelles agricoles voisines. GLHD a rappelé les **reculs réglementaires imposés**, ainsi que les **contraintes liées à la défense incendie**.

« Il faut voir avec chaque habitant, attention à ne pas faire des blockhaus de haies partout »

- Les **habitations proches du projet** ont été identifiées, et la **plantation de haies** sera étudiée au cas par cas, en fonction des **souhaits des propriétaires**.

« La parcelle située entre le bourg de Meunet-Planches et Brives est trop visible, il faut la retirer du projet. »

- GLHD a pris en compte cette remarque et prévoit de **contacter les riverains concernés par un risque de co-visibilité** pour évaluer les ajustements possibles.

L'implantation des clôtures et la préservation de la biodiversité

« Et la hauteur de la clôture ? » « Il y a des chevreuils. »

« Pour la clôture, il faudra envisager des passages pour la petite faune, il y a beaucoup de gibier dans le secteur. »





- GLHD a précisé que les **clôtures auront une hauteur de 2 mètres**, conformément aux normes en vigueur.
- Les participants ont souligné le **risque de franchissement des clôtures par les cervidés et les sangliers**, nécessitant la mise en place de **dispositifs de passage pour la petite faune**.

Les caractéristiques techniques du projet agrivoltaïque

« Quelles sont les incidences de la grêle sur les panneaux ? »

- GLHD a expliqué que les **panneaux sont conçus pour résister aux intempéries** et qu'un **système de maintenance préventive** permettra leur remplacement en cas de besoin.
- Des **détecteurs automatiques** surveilleront en temps réel la production des panneaux, et des **caméras orientées vers les parcelles** assureront un suivi régulier.

« Est-ce que les panneaux augmentent par leur présence le risque d'orages ? »

- GLHD a précisé qu'**aucune étude scientifique ne démontre un impact des panneaux photovoltaïques sur la fréquence ou l'intensité des orages**.

« Les panneaux produisent-ils de la chaleur ? »

- GLHD a expliqué que les panneaux **ne génèrent pas de chaleur** et qu'au contraire, ils contribuent à **réduire l'évapotranspiration des sols**, favorisant ainsi la préservation de l'humidité des cultures sous-jacentes.
- L'**espacement de 13 mètres entre les structures** permet également une **bonne ventilation**, limitant tout effet de surchauffe.

Les aménagements complémentaires

Les participants ont proposé des **aménagements pédagogiques et paysagers** pour accompagner le projet :

« On pourrait créer une aire pédagogique accessible depuis la route départementale. Et visible, avec des panneaux de rabattement. Dans le coin d'une parcelle, avec un accès sécurisé depuis la route départementale. »

- GLHD a proposé l'installation d'un **espace pédagogique avec des panneaux explicatifs** sur le projet.
- Les participants ont validé cette idée, en suggérant un **emplacement visible et sécurisé le long de la route départementale**. Cette proposition a été **reportée sur le plan lors de l'atelier en salle**.

« En haut de Saint-Léger, en bordure de la route départementale, il y a un abri bus désaffecté. Il faudrait le démolir. »

- Les participants ont identifié sur le plan un **ancien abri-bus désaffecté**, appartenant à la **commune de Meunet-Planches**, qui pourrait être **retiré dans le cadre du projet**.

Sur l'amélioration des chemins de promenade et de randonnée : Les participants ont estimé que les chemins existants sont **peu utilisés**, hormis par les **agriculteurs**, et qu'**aucun aménagement spécifique** (bancs, signalétique) n'est nécessaire.





L'ATELIER EN SALLE

Après la visite de terrain, les participants ont été accueillis dans la **salle de réunion de la mairie de Meunet-Planches**, où un **temps d'échange et de travail collectif** avait été préparé en amont. Cet atelier a permis de **poursuivre les réflexions engagées sur site**, en approfondissant les enjeux liés à l'**intégration paysagère**, aux **essences végétales** et aux **aménagements complémentaires**.

Présentation du projet et échanges techniques

- Un rappel des fondamentaux du projet

L'atelier a débuté par une **présentation du projet agrivoltaïque**, abordant :

- La **genèse du projet** et les motivations des agriculteurs du collectif CAVT36.
- Une **synthèse des études environnementales et paysagères** réalisées.
- Les **caractéristiques techniques du projet**, avec un focus sur l'**implantation des panneaux** et les **aménagements associés**.

Un **temps de questions-réponses** a permis à chaque participant de **poser ses questions et d'exprimer ses observations** sur les aspects techniques du projet.

Projection d'un film sur l'importance des haies

- Un support pédagogique sur la biodiversité

Un film de **3 minutes 26 secondes** intitulé « **Des haies pour favoriser la biodiversité** » a été projeté. Ce documentaire a été réalisé dans le cadre du programme **DYN'AGROBIO**, financé par l'**Office Français de la Biodiversité** et la **Fédération Nationale des Chasseurs en Région Centre-Val de Loire**.

Le film met en avant :

- Les **bénéfices des haies en bordure de parcelles cultivées**, notamment en matière de **biodiversité**, de **régulation climatique** et de **protection des cultures**.
- Le **rôle des haies comme habitat pour la faune locale**, en particulier pour certaines espèces protégées.

- Travail sur les **essences végétales**

À la suite de la projection, une **liste des essences végétales** recommandées pour le projet a été distribuée aux participants. Cette liste, élaborée avec la **Fédération Nationale de la Chasse**, a permis à chacun d'**indiquer ses connaissances et ses préférences** en matière d'essences locales.

Travail collectif sur l'intégration paysagère et les aménagements

À l'aide d'un **plan grand format** et d'un **jeu de gommettes**, chaque participant a pu **indiquer les zones où il juge pertinent d'implanter des haies**.

Les **principaux sujets abordés** :

- La **hauteur des haies** et leur rôle de **masque paysager** ou de **zone ouverte** selon les perspectives.
- Le **choix des strates végétales** (haies basses, haies denses, haies semi-transparentes).





- L'équilibre entre transparence et opacité, en fonction de la localisation et de l'usage souhaité.
- L'aspect des clôtures, leur hauteur et la nécessité de prévoir des passages pour la faune sauvage.
- L'habillage des transformateurs, avec des solutions d'intégration paysagère.
- Les aménagements complémentaires identifiés, comme l'éventuelle création d'un espace pédagogique en bordure de la route départementale.



Des extraits du film projeté sur le dispositif DYNAGROBIO CVL pour la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire



Une photo de l'atelier

Les contributions pendant l'atelier

L'atelier a permis aux participants d'échanger sur l'intégration paysagère du projet, les caractéristiques des clôtures et des transformateurs, ainsi que sur les retombées locales. Cet espace collaboratif a facilité l'expression des attentes et des propositions concrètes, consignées sur un plan de travail interactif.

L'insertion du projet dans le paysage

Les participants ont été invités à réagir à une sélection de photos d'essences végétales locales et à identifier celles qu'ils connaissaient et jugeaient pertinentes pour l'aménagement du projet.

« Les aulnes, les saules sont des arbres de milieu humide. Ils ne sont pas à retenir pour la route départementale. »

- Les participants ont recommandé d'éviter certaines espèces, comme :
 - Les végétaux à pousse lente (ex. houx).
 - Ceux qui restent de faible hauteur (ex. rosier des champs).
 - Les aulnes et saules, préférables en zones humides.

Les propositions d'essences complémentaires :

- L'érable champêtre, qui n'était pas dans la liste initiale.
- Le genêt, historiquement présent dans le secteur (référence au lieu-dit « Les Genêts »).





« Un maximum d'arbustifs, et pas de grands arbres. Il y a un risque que les branches des arbres, s'ils ne sont pas entretenus, viennent jusque dans les champs et gênent les exploitations. »

« Les arbres à 10 mètres n'ont aucun intérêt pour la route départementale. »

« Le masque semi-transparent le long de la route départementale, partiel comme le semi-transparent à 5-6 m (voir schéma page précédente). »

➤ Un consensus s'est dégagé pour :

- Privilégier des massifs arbustifs plutôt que des arbres hauts, afin d'éviter l'ombrage excessif des cultures.
- Planter des haies semi-transparentes ou discontinues le long de la route départementale, pour éviter un effet de couloir et assurer une transition paysagère plus naturelle.
- Anticiper certaines plantations en amont de la mise en service du projet, pour permettre une bonne prise racinaire et un développement optimal du couvert végétal.

12

La localisation des plantations et aménagements complémentaires

Les participants ont travaillé sur un plan de la zone 1 (nord de Meunet-Planches) en apposant des gommettes de différentes couleurs pour identifier les aménagements souhaités :

- Gommettes bleues → Zones où une haie semi-opaque pourrait être plantée.
- Gommelette jaune → Proposition d'un espace pédagogique avec panneaux d'information et stationnement
- Gommelette rouge → Localisation d'un abri désaffecté à démolir (bordure de la route départementale, hameau de Saint-Léger).
- Gommelette verte → Suggestion de plantation d'une haie opaque en limite des habitations proches du projet.



Plan collaboratif avec les contributions amenées lors de l'atelier du 8 octobre





Les clôtures

Les participants ont échangé sur l'apparence, les matériaux et la teinte des clôtures entourant l'installation.

Les attentes exprimées :

- Une clôture de couleur verte, plus discrète dans le paysage.
- Un grillage rigide, assurant une meilleure résistance.
- Des poteaux en bois plutôt qu'en métal, pour éviter le risque de conduction électrique.
- Des portails en acier galvanisé, permettant aux exploitants d'accéder aux parcelles.

13

Les transformateurs

GLHD a précisé que les postes de transformation seraient implantés à l'intérieur des parcelles et masqués par des haies, si nécessaire.

*« Si le transformateur n'est pas visible, la couleur verte est préférable. »
« Si le local est visible, l'habillage bois pourrait être envisagé, mais il demande plus d'entretien. »*

- Il est convenu que :
 - Les transformateurs non visibles seront peints en vert pour se fondre dans le paysage.
 - Un habillage bois pourra être envisagé sur les structures visibles, bien que son entretien soit un point de vigilance.

Les retombées locales

« La taxation de l'installation agrivoltaïque engendre le versement d'un montant réparti entre les communes, le département, l'intercommunalité concernés. Le produit versé aux communes ne semble pas être utilisable directement par chaque collectivité. Qu'en est-il ? »

- GLHD a détaillé le fonctionnement de la taxe IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :
 - Répartition des recettes fiscales :
 - 50% pour la Communauté de Communes Champagne Boischauts.
 - 30% pour le Département.
 - 20% pour la commune d'implantation.
 - Montant progressif : les retombées financières augmentent après 20 ans d'exploitation.
 - Utilisation des fonds : la taxe est intégrée au budget des collectivités et peut être affectée à divers projets d'intérêt général.

Les participants ont exprimé leur souhait de voir ces retombées bénéficier directement aux communes et aux habitants.





LES CONCLUSIONS

Cette première visite-atelier aura permis d'informer les participants sur le projet agrivoltaïque, avec un accent mis sur les questions d'intégration paysagère du projet, par l'implantation de haies végétales, et sur les enjeux autour des questions agricoles. Les premières contributions concernant des aménagements complémentaires ont émergé à l'occasion de ce temps participatif. Les participants se sont montrés curieux et investis.

Les opportunités du projet

Plusieurs opportunités auront pu être identifiées dans le cadre de cette visite-atelier :

- **Le projet permet le maintien d'une activité agricole, et l'évolution de leurs pratiques**, notamment par la remise en cultures de parcelles aujourd'hui en jachère (exemple observé dans la visite-atelier de ce jour). Le projet est soutenu par les habitants, qui sont conscients de la nécessité pour les agriculteurs de diversifier leurs revenus face aux aléas climatiques.
- **Le projet présente une technologie adaptée aux aléas climatiques** (grêle, orages, canicules) et des opérations de maintenance sont programmées tout au long de l'exploitation du dispositif.
- **Le projet permet d'y associer des aménagements complémentaires participant au renforcement de la biodiversité** : la question du traitement de la circulation des animaux dans le cadre du projet a donné lieu à de premières contributions, notamment sur l'identification des points de traversée, d'une part, et sur des aménagements dans les clôtures pour le passage de la petite faune, d'autre part.
- **La présence d'habitations à proximité du projet doit être traitée en termes d'insertion paysagère, à l'aide de haies végétales opaques.**
- **Le projet peut dégager de nouvelles possibilités d'investissement au niveau local**, par les collectivités, par les revenus liés au produit des taxes perçues sur le territoire.
- **Le projet peut aussi faire l'objet de visites à but pédagogique** autour de la question de la transition énergétique, et de l'énergie solaire.

Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions et remarques ou questions auront porté sur **5 thématiques** : la **préservation du paysage, le projet agricole, les caractéristiques techniques, les retombées pour le territoire, le renforcement de la biodiversité.**

- **Les habitants ont apprécié cette visite-atelier**, et ont pu se rendre compte de l'insertion paysagère des panneaux, grâce aux outils d'animation mis en place (maquette, outil de simulation 3D). Les parcelles observées ont permis de constater leur situation vis-à-vis de la topographie : elles sont en contrebas par rapport à la route départementale 918.
- **La question de l'insertion paysagère reste centrale**, et la proximité des habitations doit être particulièrement étudiée pour éviter les co-visibilités. Dans le grand paysage, quand il n'y a pas d'habitations à proximité, il n'est pas paru nécessaire de





cacher le projet depuis les chemins ruraux. Seulement depuis la route départementale, et par intermittence.

- **La protection des animaux**, et notamment leur circulation libre au sein du territoire, est également un sujet important pour les participants.
- **Les participants se sont montrés curieux quant au fonctionnement des panneaux**, leur résistance, et sur les questions relatives à la maintenance. Le souci des incidences sur l'environnement reste central.
- **Ils se sont saisis de l'opportunité de répondre aux besoins locaux** en lien avec les usages, en imaginant une aire pédagogique.

15

Les mesures retenues

Lors de cette visite-atelier, plusieurs mesures suivantes ont été retenues par les porteurs de projet pour co-construire le projet :

1. Insertion paysagère du projet :

- Positionner des haies végétales le long de la RD 918, en haie semi-transparente
- Planter des haies végétales opaques entre les parcelles et les habitations les plus à l'Est
- La parcelle située au sud du bourg de Meunet-Planches est questionnée dans son maintien dans la zone d'étude.

2. Bénéfices agricoles :

- Remettre en culture des parcelles délaissées, aujourd'hui en jachère, diversifiant ainsi les sources de revenus pour les agriculteurs.
- Faire évoluer les cultures et les pratiques, en limitant les intrants.
- Assurer une transmission possible de l'exploitation aux jeunes

3. Engagement collaboratif :

- Assurer un cadre de vie agréable et paisible pour les riverains en intégrant des mesures paysagères idoines.
- Rassurer les parties prenantes sur la pérennité du projet et les engagements de la maîtrise d'ouvrage.

4. Usages locaux renforcés :

- Aménager un espace pédagogique en bordure de la route départementale plutôt que le long des chemins ruraux, les participants ayant exprimé le fait que les randonneurs privilégiaient la forêt pour leurs balades.
- Prendre en compte les traversées d'animaux et adapter les clôtures au passage de la petite faune.

L'appréciation de la concertation

Les participants ont apprécié cette visite-atelier, tant dans le format que dans la qualité de l'animation et des informations fournies par les personnes présentes.

L'outil d'animation choisi pour représenter le projet (en 3D et avec une maquette grandeur nature) a été grandement utile et pertinent. Ils ont pu poser leurs questions à





l'oral, contribuer également à l'écrit par l'intermédiaire du livret de participation, et du travail sur les essences végétales, le positionnement des haies et autres aménagements.

Le souci de transparence du maître d'ouvrage, et la présence des membres du CAVT36, ont permis de rassurer les participants sur le projet.

Un moment convivial a clôturé la rencontre, permettant des échanges plus informels entre les participants et les porteurs du projet.

Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024

